

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 12 décembre 2016

DELIBERATION n°2016-78

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 décembre 2016 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 2 décembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 14 novembre 2016.

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation du compte rendu joint.

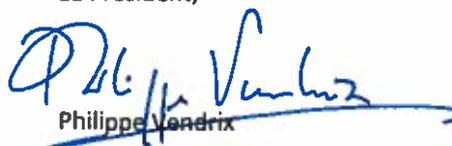
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions	0
Votes exprimés	30
Pour :	30
Contre	

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 14 novembre 2016

Fait à Tours, le 15 DEC. 2016
Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 16 DEC. 2016

Transmise au recteur le :

16 DEC. 2016

Direction des affaires juridiques

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 14 novembre 2016**

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine Belzung ; Mme Anne Duittoz ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prevost ; M. Philippe Roingear ; M. Stéphane Servais ;
Mme Chantal Barin-Le Guellec ; Mme Christelle Dutilleul ; M. Jean Fabbri ; M. David Fiala ; Mme Mathilde Gralepois ; M. Benjamin Lavergne ; M. Kilian Raschel ; M. Clovis Tauber ;
M. Pascal Meichel ; Mme Emily Rosenfeld ; Mme Juliette Rousseau ; M. Emmanuel Thibault ; Mme Dominique Vaillant ; M. Benoit Wolf ;
M. Benjamin Caquet ; M. Bastien Collinot ; M. Nicolas Ducourtrieux ; M. Jean-Baptiste Coffin ;
M. Jean-Patrick Gille ; Mme Catherine Beaumont ; Mme carole Faisandier ; M. Sébastien Lambert.

Ont donné procuration

Mme Pascale Reverdiau à M. Stéphane Servais ; Mme Hamza Braija à M. Jean Fabbri ; Mme Catherine de Colbert à M. Philippe Vendrix.

Excusés

M. Thibault Coulon ; Mme Catherine de Colbert.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture ; M. Thomas Thuillier, vice-président chargé de la vie étudiante ; M. Eric-Alain Zoukoua, vice-président chargé des finances ; M. Alain Botton, directeur général des services ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; M. Christophe Chasseguet, directeur du cabinet du président ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR Médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Approbation des comptes rendus des séances du conseil d'administration du 26 septembre et du 14 novembre 2016

Conformément à ce qui a été acté lors de la séance du 26 septembre 2016, les comptes rendus présentés sont des comptes rendus synthétiques faisant mention, le cas échéant, des interventions des membres lorsqu'elles ont été transmises pour insertion.

Par ailleurs, un envoi des comptes rendus des conseils à l'ensemble de la communauté universitaire sera effectué par message périodique du Président.

Les comptes rendus sont approuvés par la délibération n°2016-69 (unanimité).

2. Informations du Président

2.1. COMUE

Le Président informe le conseil qu'il proposera aux administrateurs, à la séance du 12 décembre 2016, de se prononcer sur la sortie de l'université de Tours de la COMUE Léonard de Vinci. Cette proposition s'inscrit dans le contexte actuel de la COMUE qui a déjà largement fait l'objet, depuis début septembre, d'informations, de discussions et d'échanges dans les différentes instances de l'établissement (conseil d'administration, conseil académique, congrès, conseil des directeurs de composante, réunion des responsables administratifs...). Si certaines déclarations ont pu être relatées, avec plus ou moins d'exactitude, dans différents supports de presse, elles ne sauraient préjuger de la position de l'université dont le choix décisionnel revient, in fine, au conseil d'administration sur proposition du Président.

Jean Fabbri indique que pour beaucoup de collègues et les élus "Ensemble à Tours" du CA, ce n'est pas le périmètre de la COMUE qui pose problème, mais la rigidité fixée par un cadre législatif inapproprié : les parlementaires devraient entendre ces objections.

Lors du conseil du 12 décembre 2016, sur la base du rapport du groupe de travail COMUE piloté par Philippe Roingard, il sera proposé de voter le retrait de la COMUE et de débattre du périmètre dans lequel les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région Centre-Val-de-Loire travailleront pour définir la nouvelle COMUE.

2.2. Lettre de cadrage des formations

La lettre de cadrage des formations élaborée dans le cadre de la préparation du dossier d'accréditation et du prochain contrat d'établissement a été adressée à l'ensemble de la communauté universitaire. Deux réunions ouvertes à toutes et tous sont prévues afin de pouvoir la présenter et d'en discuter.

Le Président attire l'attention des conseillers sur la soutenabilité de l'offre de formation, critère de l'accréditation. En effet, l'offre de formation actuelle représente 154% du potentiel réel de l'université en charges d'enseignement. Cet état de fait doit nous conduire à la vigilance. A ce sujet, le Président proposera au prochain conseil d'administration un cadre destiné à plafonner les heures complémentaires effectuées par les enseignants-chercheurs ainsi que le système dérogatoire.

2.3. SATT (Société accélératrice du transfert de technologie)

Le Président fait état de sa circonspection quant à la SATT Grand-Centre qui n'a ni le périmètre de la Région ni le périmètre de la COMUE et dont le siège est à Clermont-Ferrand. Ce découpage et ce positionnement ne facilitent pas les collaborations et l'amélioration de nos liens avec le milieu industriel. La SATT fait actuellement l'objet d'une évaluation. Par ailleurs, l'université de Tours ne fait pas directement partie du conseil d'administration de la SATT mais est représentée par la COMUE.

Le Président a fait part de certains désaccords avec le fonctionnement actuel de la SATT et souhaite, là-aussi, que le périmètre et l'organisation générale de la SATT soit rediscutés.

Les élus "Ensemble à Tours" approuvent le diagnostic qui rejoint leurs analyses et leurs votes antérieurs.

3. Affaires financières

En préambule des affaires financières, le Président présente Nicole Bodet, nouvel agent comptable de l'université en provenance de l'université Paris-Dauphine, qui a pris ses fonctions à Tours le 2 novembre 2016.

3.1. Allocation des ressources pour le budget initial 2017

Eric-Alain Zoukous, vice-président chargé des finances, souhaite en premier lieu remercier la direction des affaires financières ainsi que l'ensemble des personnels des antennes financières qui ont activement contribué à la préparation de l'allocation des ressources.

Pour Jean Fabbri ce budget est insuffisant car la dotation de l'Etat ne prend ni en compte les effectifs réels étudiants en nette hausse ni l'augmentation des dépenses de matériels scientifiques ; c'est une première raison de voter contre. En outre, il reproche à la construction proposée pour ce budget de reléguer en second lieu les composantes de l'université dans lesquelles se jouent les missions de formation (exemple, pour l'UFR sciences et techniques 0,3% du budget global de l'université, sans compter la masse salariale).

L'allocation des ressources, anciennement dénommée répartition des moyens, consiste principalement à évaluer l'ensemble des ressources de l'établissement, à attribuer des ressources aux différentes charges communes et à répartir le solde disponible aux différentes entités budgétaires de l'établissement. Cette dernière répartition permet ensuite à chaque entité budgétaire de construire son propre budget afin de consolider le budget initial 2017 de l'établissement qui sera présenté au conseil d'administration du 12 décembre 2016.

L'allocation des ressources est une traduction financière de la politique de l'établissement. Il s'agit ici de traduire l'un des engagements de l'équipe présidentielle visant à améliorer et à renforcer la qualité de vie des étudiants et des personnels. On peut noter un effort concrétisé par une hausse directe des dépenses pour les étudiants (hausse de 8% sur les projets étudiants et la mobilité, de 5% du service de santé universitaire, de 9% pour le handicap étudiant, de 10% pour la culture, le recrutement d'une assistante sociale, participation au projet « bibliothèques ouvertes »...) ainsi que pour les personnels (hausse de 11% pour l'action sociale, une dotation spécifique pour le handicap). Par ailleurs, la recherche voit sa dotation augmenter de 5%, celle de l'immobilier de 33% (audit de maintenance, système d'information).

Eric-Alain Zoukous et Philippe Dailloux, directeur des affaires financières, présentent en détail l'allocation des ressources pour le budget initial 2017.

L'allocation des ressources pour le budget initial 2017 est approuvée par la délibération n°2016-70 (27 voix pour, 4 contre et 1 abstention).

3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 4 novembre 2016

En plus de l'examen de l'allocation des ressources, la commission des moyens devait examiner les tarifs des diplômes de formation continue pour l'année universitaire 2017-2018. Essentiellement, il s'agit : de majorer de 500€ les tarifs de licence et de master pour les stagiaires en insertion, sans distinguer les contrats de professionnalisation et les autres stagiaires ; d'appliquer le tarif normal aux personnes exerçant une profession libérale (et non le tarif réduit car elles suivent cette formation à titre professionnel). Par ailleurs, la commission a adopté l'ensemble des tarifs 2017-2018 des diplômes.

Enfin, la commission des moyens s'est interrogée sur l'opportunité de mener une réflexion plus globale sur cette question de la tarification des diplômes de la formation continue. Ce point sera inscrit à l'une des prochaines séances.

Les tarifs sont approuvés par la délibération n°2016-71 à (unanimité).

4. Recherche, études doctorales et valorisation

4.1. Comptes rendus des séances du 27 septembre et du 18 octobre 2016

Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et de la valorisation, fait un bref compte rendu de ces deux commissions de la recherche à partir des documents envoyés précédemment aux administrateurs.

5. Etudes et vie de l'étudiant

5.1. Approbation des propositions de la commission d'exonération des droits d'inscription du 13 octobre 2016

La commission d'exonération s'est réunie le 13 octobre 2016 pour examiner les dossiers de demande d'exonération. Conformément à la délibération 2016-52 du conseil d'administration du 26 septembre 2016, la commission s'est prononcée, en plus des dossiers des diplômes nationaux, sur les demandes d'exonération des réfugiés et demandeurs d'asile inscrits au CUEFEE. Thomas Thuilliez, vice-président chargé de la vie étudiante, présente le compte rendu de la commission d'exonération.

Les propositions de la commission d'exonération sont approuvées par la délibération n°2016-72 (unanimité).

5.2. Approbation de la convention avec le Centre dramatique régional de Tours (CDRT)

Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture présente la convention. Il s'agit de la première convention globale avec le CDRT, partenaire fidèle de l'université avec lequel existaient différentes conventions spécifiques. L'idée est de regrouper au sein d'une seule convention l'ensemble des actions qui lient nos deux institutions (notamment les interventions du CDRT auprès des étudiants de différentes filières, du service culturel et de la MOIP).

La convention avec le CDRT est approuvée par la délibération n°2016-73 (unanimité).

5.3. Compte rendu de la séance du 20 octobre 2016 de la commission de la formation et de la vie universitaire

Cécile Goi fait un bref compte rendu de la commission de la formation et de la vie universitaire à partir du document envoyé précédemment aux administrateurs.

6. Affaires générales, juridiques et statutaires

6.1. Délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'université en matière d'accords, de conventions et de contrats

L'article L. 712-3 du code de l'éducation prévoit, à son alinéa 3 du point IV, que le conseil d'administration approuve les accords et les conventions signés par le Président. Ce texte signifie que tout accord, toute convention ou tout contrat devrait être approuvé par le conseil d'administration pour produire des effets. Cela se révèle impossible en pratique. Il y a donc lieu, conformément au même article, que le conseil d'administration renouvelle sa délégation au Président de l'université.

La délégation de pouvoir au président est approuvée par la délibération n°2016-74 (28 voix pour et 4 abstentions).

6.2. Modification du nom du service de médecine préventive et désignation de représentants pour son conseil

Le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) s'est considérablement développé ces dernières années. Il souhaite acquérir un nom plus simple et générique englobant l'ensemble de ses missions : service de santé universitaire (SSU). Par ailleurs, le mandat des membres du conseil arrivant à échéance, le conseil d'administration doit, conformément aux statuts du service, désigner quatre représentants : deux enseignants, enseignants-chercheurs ou chercheurs et deux étudiants.

La modification du nom du service – service de santé universitaire (SSU) – et la désignation de quatre représentants au conseil du SSU (Jean Fabbri et Mathilde Gralepois au titre des enseignants, Benjamin Caquet et Florient Mandroux au titre des étudiants) sont approuvées par la délibération n°2016-75 (unanimité dont 1 abstention pour le vote sur la désignation des représentants étudiants).

6.3. Désignation d'un représentant de l'UFR de droit, économie et sciences sociales au conseil documentaire

Le conseil d'administration du 17 octobre 2016, par sa délibération n°2016-67 a procédé à la désignation des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs représentant les grands secteurs disciplinaires au conseil documentaire. Le représentant de l'UFR de droit, économie et sciences sociales n'avait pu être désigné à cette séance, il convient désormais d'y procéder. L'UFR a proposé Sébastien Roland, professeur de droit public.

La désignation de Sébastien Roland au conseil documentaire est approuvée par la délibération n°2016-76 (unanimité).

6.4. Approbation de conventions internationales

Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales, présente brièvement les quatre conventions, instruites par les services :

- Renouvellement de la convention d'échange d'étudiants avec l'université de Calgary (Canada) ;
- Convention d'échange d'étudiants avec l'université de Chuo (Japon) ;
- Convention d'échange d'étudiants avec l'Ecole de technologie supérieure (Canada) ;
- Renouvellement de la convention d'échange spécifique avec Beijing Institute of Technology (Chine).

Les conventions sont approuvées par la délibération n°2016-77 (unanimité).

7. Questions diverses

Jean Fabbri pose une question sur la nouvelle réglementation des stages et sur le bornage de l'année universitaire. Cette réglementation semble avoir un impact sur les stages et les soutenances et plus particulièrement sur la durée et les dates de fin des stages.

S'agissant de la durée des stages, Cécile Goï précise que ceux-ci sont désormais limités à 6 mois, soit 924 heures de présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil. Le calcul se fait désormais au regard de la présence effective du stagiaire dans son organisme d'accueil (7h de présence correspondant à 1 journée, 22 jours de présence équivalant à 1 mois).

La difficulté provient des modifications apportées par la loi PUMa qui modifie le bornage de l'année universitaire par rapport au régime de sécurité sociale (du 1^{er} septembre au 31 août). Il semble en découler que les stages doivent se terminer au 31 août.

Jean Fabbri mentionne l'urgence d'un texte clair et commun pour toute l'université sur ces questions car les conventions de stages longs (5 à 6 mois souvent en master et 5^{eme} année d'Ecole) se signent en ce moment.

Une réflexion va être menée afin d'examiner toutes les situations et de traiter les cas exceptionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)

A Tours, le 5 novembre 2016

Le Président,
Philippe Vendrix